



Número de Révision: 004.1

Date de sortie: 03/18/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	TECHNOMELT PUR 3631 known as Loctite(R) 3631 Proform(TM) Ho	Numéro IDH:	237305
Type de produit/utilisation recommandée:	Colle thermofusible polyuréthane	numéro d'item	31279
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: L'ADHÉSIF FONDU PEUT CAUSER DES BRULÔRES GRAVES. LES VAPEURS AU-DESSUS DE L'ADHÉSIF FONDU PEUVENT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES. L'ÉLECTROSTATIQUE PRODUITE LORS DU VIDANGE DE L'EMBALLAGE DANS OU PRÈS DE VAPEURS INFLAMMABLES PEUT CAUSER UN INFLAMMATION.

H315 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.

H317 PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.

H319 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

H334 PEUT PROVOQUER DES SYMPTÔMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES PAR INHALATION.

H372 RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETÉES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETÉES	1

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 237305

Nom du produit: TECHNOMELT PUR 3631 known as Loctite(R) 3631 Proform(TM) Ho



Conseils de prudence

Prévention:	P260 - Ne pas respirer les poussières. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air et la placer dans une position facilitant la respiration. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin.
Stockage:	P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:	Non prescrit P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Isocyanate terminated polyurethane resin~		80 - 100
Methylenebis(phenylisocyanate)	101-68-8	1 - 5
Methylene bisphenyl isocyanate	26447-40-5	0.1 - 1
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	L'adhésif fondu peut causer des brûlures graves. Refroidir le produit ayant fondu sur la peau avec beaucoup d'eau. Ne pas enlever le produit solidifié. On ne devrait pas tenter d'enlever la matière sur la peau ni d'enlever les vêtements contaminés car la peau blessée peut facilement se déchirer. Recouvrir les zones affectées avec pansement ou une gaze propre et obtenir aussitôt une aide médicale.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact de la matière fondue avec les yeux, les refroidir immédiatement avec de l'eau. Ne pas enlever l'adhésif. Obtenir une aide médicale.
Ingestion:	On ne s'attend pas à ce que l'ingestion de l'adhésif solide soit dangereuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une ventilation adéquate. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Si le produit est fondu au moment du déversement, le laisser polymériser avant de le râcler. Si le produit est solide au moment du déversement, le balayer. Éviter de créer des charges électrostatiques pendant le balayage car une décharge peut se produire. Entreposer le produit ramassé pour un usage ultérieur ou l'élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Toujours procéder avec soin près d'une matière fondue. Ne pas placer le solide mouillé ou humide dans le réservoir de fonte. Respecter la température d'application suggérée. Ne pas porter de verres de contact. Peut émettre des fumées irritantes, à température élevée. Veiller à une ventilation adéquate.

Stockage: Non disponible

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Methylenebis(phenylisocyanate)	0.005 ppm TWA	0.02 ppm (0.2 mg/m ³) Ceiling	Rien	Rien
Methylene bisphenyl isocyanate	0.005 ppm TWA	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source devrait être utilisée pour maintenir des niveaux inférieurs au seuil limite d'exposition (TLV) chaque fois que le MDI est traité, chauffé ou appliqué par pulvérisation. Les sources de référence normalisées portant sur la ventilation industrielle (à savoir Ventilation industrielle de l'ACGIH) doivent être consultées pour obtenir les directives relatives à une ventilation adéquate. Contrôle de la qualité de l'air : La surveillance d'isocyanates aérogènes au poste de travail de chaque employé devrait faire partie du programme général de caractérisation relatif à l'exposition des employés. Les niveaux d'exposition à l'isocyanate doivent être surveillés. Les techniques de surveillance ont été mises au point par NIOSH et OSHA. Surveillance médicale : La surveillance médicale de tous les employés qui manipulent ou entrent en contact avec les isocyanates est recommandée. Elles doivent inclure des examens médicaux périodiques et préalables à l'emploi, y compris des tests de fonction pulmonaire (VEMS et CVF minimum). Les personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou d'une sensibilisation cutanée doivent éviter de travailler dans des situations d'exposition à des isocyanates. Une fois qu'une personne a été diagnostiquée comme étant sensibilisée à un isocyanate, aucune autre exposition n'est permise.

Protection respiratoire:

Des concentrations supérieures à la valeur TLV peuvent se produire quand le MDI est pulvérisé, chauffé ou utilisé dans un endroit mal ventilé. Dans de tels cas, ou quand les concentrations de MDI excèdent la TLV, il faut porter un masque de protection respiratoire. Il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire à approvisionnement d'air à pression positive ou un appareil respiration autonome. Dans les situations où le MDI n'est pas pulvérisé, chauffé ou utilisé dans un endroit mal ventilé et où un appareil respiratoire autonome ou à approvisionnement d'air n'est pas disponible ou n'est pas pratique, il faut au moins porter une cartouche de dépollution d'air et des pré-filtres à particules. Toutefois, cela ne devrait être permis que pendant de courtes périodes (moins d'une heure) à des concentrations relativement faibles (à la TLV ou presque). Toutefois, en raison des mauvaises caractéristiques de détection du MDI, il faut s'assurer que les éléments filtrants soient bien ajustés et remplacés en temps opportun. Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a des risques d'éclaboussures. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Des lunettes étanches résistantes à la vapeur doivent être portées lors du port de verres de contact.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants résistant à la perméabilité (butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, alcool polyvinylique). Toutefois, veuillez noter que l'alcool polyvinylique se dégrade dans l'eau. Couvrir de façon aussi large que possible la partie exposée de la peau à l'aide d'un vêtement approprié. En cas d'utilisation de crème pour l'épiderme, garder la zone couverte par la crème à son minimum. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Informer et former les employés à l'utilisation sans risque du produit.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Solide
Couleur:	Crème
Odeur:	Légère odeur intrinsèque
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	120 °C (248°F)
Densité/Densité relative::	1.2
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 232 °C (> 449.6 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable
Solubilité:	Non soluble. Réagit avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Indéterminé
Teneur VOC:	0 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Isocyanates. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des oxydants forts. L'air humide et/ou l'eau produisent du dioxyde de carbone qui pressurisera le récipient.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Le récipient peut être pressurisé par le dioxyde de carbone en raison de la réaction avec l'air humide et/ou de l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Aigu: Les vapeurs ou brouillards de méthylène-diphénylisocyanate (MDI) à des concentrations supérieures à la valeur TLV peuvent irriter les muqueuses des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) provoquant un écoulement nasal, un mal de gorge, une toux, un malaise pulmonaire, un essoufflement et une diminution de la capacité pulmonaire (obstruction respiratoire). Les personnes souffrant d'hyperréactivité bronchique non spécifique préexistante, peuvent réagir à des concentrations inférieures à la valeur TLV en présentant des symptômes similaires ou qui peuvent provoquer une bronchite, un bronchospasme et un œdème pulmonaire (fluide dans les poumons). Chronique: Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthma chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou à retardement (jusqu'à plusieurs heures après l'exposition). Tout comme plusieurs réactions asthmatiques non spécifiques, on signale qu'une fois sensibilisée, une personne peut ressentir ces symptômes lors de l'exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette augmentation de la sensibilité pulmonaire peut persister pendant plusieurs semaines et dans les cas graves, plusieurs années. Il a également été signalé qu'une surexposition aux isocyanates entraîne une lésion pulmonaire (y compris une diminution de la capacité fonctionnelle pulmonaire) qui peut être permanente. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente. Ce produit est nocif ou mortel par inhalation.

Contact avec la peau:

Aigu: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Les isocyanates réagissent avec la protéine de la peau et à l'humidité et peuvent entraîner une irritation qui peut comprendre les symptômes suivants : rougeur cutanée, gonflement, éruption cutanée, desquamation ou vésication. Une substance durcie est difficile à enlever. Chronique: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner rougeur, gonflement, éruption cutanée, desquamation, vésication et dans certains cas, sensibilisation cutanée. Les personnes qui présentent une sensibilisation cutanée peuvent voir ces symptômes apparaître par contact avec un liquide ou des vapeurs. Une fois sensibilisée, une personne peut réagir même à des niveaux dans l'air sous le TLV, affichant ces symptômes : démangeaisons et fourmillement sur les oreilles et la nuque, érythème, urticaire, renflement des bras et des jambes ou autres symptômes communs à une dermatite allergique. Des essais sur les animaux ont indiqué que le contact cutané avec le MDI peut provoquer une sensibilisation des voies respiratoires. Ces données renforcent le besoin d'éviter le contact direct du MDI avec la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux. Le liquide, les aérosols ou la vapeur sont irritants et peuvent provoquer un larmolement, une rubéfaction ou un gonflement. Si non traitée, une lésion cornéenne est susceptible de se produire et la blessure est lente à guérir. Le dommage est toutefois généralement réversible. Voir la Section 4 - Premiers soins. L'adhésif fondu dans les yeux peut causer des dommages graves et permanents. Peut entraîner une irritation mécanique en présence de poussières.

Ingestion:

L'ingestion peut entraîner un effet irritant et corrosif dans la bouche, les tissus gastriques et le tube digestif. Les symptômes peuvent inclure un mal de gorge, une douleur abdominale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Isocyanate terminated polyurethane resin~	Rien
Methylenebis(phenylisocyanate)	Rien
Methylene bisphenyl isocyanate	Rien
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 645 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 0.49 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 310 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 387 mg/m3

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Isocyanate terminated polyurethane resin~			
Methylenebis(phenylisocyanate)	Irritant	Allergène	Respiratoire
Methylene bisphenyl isocyanate	Irritant	Allergène	Mutagène Respiratoire

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Irritant	Allergène	Respiratoire
---	----------	-----------	--------------

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Isocyanate terminated polyurethane resin~	Non	Non	Non
Methylenebis(phenylisocyanate)	Non	Non	Non
Methylene bisphenyl isocyanate	Non	Non	Non
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

Exceptions: Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Un ou plusieurs composants ne sont pas inscrits sur la liste et, ne sont pas exempts, soit de la Liste intérieure des substances soit de la Liste extérieure des substances.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/18/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.